

Sarcelles, le 9 mars 2015

Communiqué

TRI DES DECHETS : ATTENTION AU RESPECT DES CONSIGNES !

Les habitants ont à leur disposition des bacs pour la collecte sélective. Les papiers, cartons, briques de lait ou de jus de fruits, barquettes ou canettes en alu, boîtes de conserves ou encore bouteilles plastique sont destinés à être jetés dans ces poubelles pour ensuite être recyclés.

Mais pour pouvoir être recyclés les déchets doivent être correctement triés.

Malgré les efforts fournis, il reste encore beaucoup d'erreurs qui ont des conséquences sur l'environnement et sur les coûts.

En effet, le centre de tri de Sarcelles ne peut accepter les bennes contenant une part trop importante de déchets non recyclables. Dans ce cas, c'est la totalité de leur contenu qui est refusée, et réorientée vers l'usine d'incinération.

Des erreurs de tri qui coûtent cher !

Ces erreurs de tri entraînent un surcoût pour la collectivité et annulent les efforts entrepris en faveur de l'environnement.

Le traitement de ces refus de tri coûte 113 euros à la tonne, contre 0 euro pour une tonne de déchets recyclables correctement triée.

Trier pour mieux recycler

Les consignes de tri sont simples mais il faut parfois les redonner. Ainsi, les 12 et 13 mars prochains, tous les habitants recevront dans leur boîte aux lettres une note d'information rappelant les consignes de tri, les erreurs à éviter et les jours de collecte des différents bacs. Cette action se veut avant tout pédagogique et s'accompagne d'une communication de proximité.

Nous voulons simplement attirer l'attention de tous sur la nécessité de bien trier pour pouvoir mieux recycler.

Sortir les bacs au bon moment

Seul, le tri ne suffit pas, il faut également sortir son bac au bon moment. Trop de poubelles sont en permanence sur les trottoirs, dégradant le cadre de vie et gênant la circulation des piétons.

**Rappel : les bacs doivent être sortis la veille de la collecte après 19 heures.
Seul le bac qui va être collecté doit être sorti.**

De même, la présence d'encombrants sur les trottoirs est une nuisance visuelle et représente un danger. Ces tas d'encombrants sont systématiquement fouillés et étalés avant le passage des équipes de collecte. En ne les sortant que la veille du jour de collecte, on limite ces désagréments.

Rappel : les encombrants doivent être sortis la veille de la collecte après 19 heures.

SIGIDURS

SYNDICAT MIXTE POUR LA
GESTION ET L'INCINÉRATION
DES DÉCHETS URBAINS
DE LA RÉGION DE SARCELLES

1 rue des Tissonvilliers
95200 SARCELLES
Tél. 01 34 19 69 70
Fax. 01 34 19 93 68

Contact presse :

Laurence Trouzier-Evêque
Responsable communication



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

Un doute, une question sur le tri et la collecte des déchets ?

Si vous hésitez au moment de jeter certains déchets, consultez-nous et participez ainsi à l'amélioration du tri des déchets sur le territoire du SIGIDURS.

Une fois collectés, les emballages ménagers (bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes de boissons, aérosols, emballages en carton, briques alimentaires) et les papiers sont acheminés au centre de tri de Sarcelles.

Comment ça marche ? Le SIGIDURS vous ouvre les portes de son centre de tri le samedi 11 avril prochain de 10 à 17 heures.

Contactez le SIGIDURS



appel gratuit à partir d'un poste fixe



SIGIDURS

SYNDICAT MIXTE POUR LA
GESTION ET L'INCINÉRATION
DES DÉCHETS URBAINS
DE LA RÉGION DE SARCELLES

1 rue des Tissonvilliers
95200 SARCELLES
Tél. 01 34 19 69 70
Fax. 01 34 19 93 68

Contact presse :

Laurence Trouzier-Evêque
Responsable communication